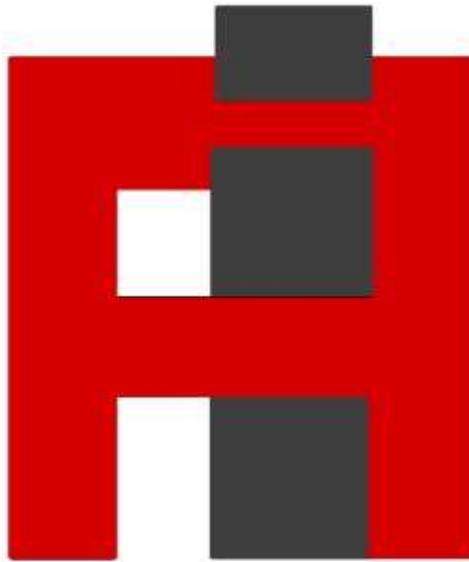


# Prix Duo@Work



*Duo@Work*

Excellence partagée  
**entre**  
architecte et industriel

## Appel à candidature

Un prix créé par l'Unsa Ile-de-France, en partenariat avec ARCHITECT@WORK Paris



Prix



**Excellence partagée entre un architecte et un industriel**

## REGLEMENT

A l'initiative de l'Unsa Ile-de-France (affiliée à l'Union Nationale des Syndicats Français d'Architectes), en partenariat avec l'événement ARCHITECT@WORK Paris, ce prix distingue une démarche concertée exemplaire entre un architecte et un industriel.

### CRITERES DE SELECTION

Tout projet est éligible dès lors qu'il est le résultat d'un parcours concerté, entre un architecte et un industriel, en matière de réflexion, d'invention, de création ou d'adaptation d'un produit, ou d'un ensemble de produits.

Le prix distingue les projets qui associent, en étroite complémentarité, recherche architecturale et création industrielle innovante.

Les projets sont récents, en cours d'élaboration ou de mise en œuvre.

### CONDITIONS DE PARTICIPATION

Tout duo architecte/industriel menant ou ayant mené une telle démarche peut prétendre à la distinction de leur projet. L'industriel doit avoir exposé à l'occasion d'un salon ARCHITECT@WORK.

Pour cela, il convient de :

S'inscrire avant le 31/07/2014 en retournant le bulletin d'inscription ci-joint, dûment complété ainsi que le dossier de présentation du projet, constitué de :

- Une note d'intention et d'explication de concourir pour ce Prix (format A4 - recto/verso maximum) ;
- Une vidéo (via Smartphone) de présentation de la démarche pour les deux candidats ;
- Un document graphique (format A3 – 5 pages maximum) mettant en scène le projet et son aboutissement (dessin, perspective, mise en situation, éléments techniques, ...).



## **SELECTION**

Le comité d'organisation du concours se réunit afin de vérifier la conformité des dossiers reçus, du point de vue des critères de sélection, des conditions de participation et des documents adressés.

Le non-respect des critères de sélection, des conditions de participation et des documents demandés entraîne automatiquement le rejet du dossier. Une information motivée est faite par écrit auprès du duo candidat. Le comité d'organisation du concours est souverain dans ses décisions.

Le jury, composé de maîtres d'ouvrage, d'architectes, d'industriels, de représentants du monde des arts et des partenaires se réunit afin de désigner les lauréats : 3<sup>ème</sup> prix, 2<sup>ème</sup> prix et lauréat.

Il peut également décerner une mention spéciale. Le jury est souverain dans ses décisions.

## **RESULTATS**

La proclamation des résultats et la remise des prix ont lieu au cours de l'inauguration du salon ARCHITECT@WORK, le 9 Octobre 2014 à Paris.

## **VALORISATION DES PROJETS**

Une exposition de tous les projets sélectionnés est organisée pendant la durée du salon ARCHITECT@WORK Paris.

Les projets lauréats sont exposés lors de l'édition parisienne d'ARCHITECT@WORK de l'année de la proclamation des résultats et la remise des prix, ainsi que lors de l'édition de l'année suivante.



Prix



Excellence partagée entre un architecte et un industriel

## DOSSIER DE CANDIDATURE

Après l'avoir dûment complété, adresser le dossier de candidature par courrier recommandé avec avis de réception, avant le 15 Août 2014, à l'adresse suivante :

Michèle GEY-SMITH, 48 rue de la République – 93100 MONTREUIL

**Contact** email : duoatwork@gmail.com – Tél : 01 48 58 32 36 / 07 87 59 50 09

### Le DUO

Société d'architecture : .....

Nom de l'architecte porteur du projet (en majuscules): .....

Mr (1) Mme (1) Mlle (1)

Prénoms (s) : .....

Nationalité : .....

Adresse postale : .....

Adresse e-mail : .....

Téléphone fixe : .....

Téléphone mobile : .....

Société industrielle : .....

Nom de l'industriel porteur du projet (en majuscules): .....

Mr (1) Mme (1) Mlle (1)

Prénoms (s) : .....

Nationalité : .....

Adresse postale : .....

Adresse e-mail : .....

Téléphone fixe : .....

Téléphone mobile : .....



### Le PROJET

Unifa Ile de France

Union des syndicats départementaux franciliens  
Affiliée à l'Union Nationale des Syndicats Français d'Architectes  
Juin 2014



### Pièces additionnelles :

- CV des deux porteurs du projet
- Références des deux entités
- Extrait des casiers judiciaires des deux porteurs
- Extrait K bis des sociétés
- Lettre d'autorisation de communication signée par les directeurs/responsables des deux sociétés, sur papier en-tête officiel au nom de chaque société
- Pièces complémentaires que les porteurs souhaitent joindre au dossier.

### Planning prévisionnel

<i>Etape</i>	<i>Description</i>	<i>Qui</i>	<i>Echéance</i>
1	Lancement de l'APPEL A CANDIDATURE	Unsa Ile-de-France	01/07/2014
2	Envoi de candidature	Duo constitué entre un architecte et un industriel	12/09/2014
3	Acceptation ou non des dossiers présentés	Commission de conformité	16/09/2014
4	Information de chaque duo candidat sur la sélection ou pas de son dossier pour le Prix	Secrétariat du Jury	19/09/2014
5	Réunion du jury pour déterminer le palmarès	Jury	Semaine 39
6	Livraison des supports des dossiers sélectionnés	Duo candidat	08/10/2014
7	Exposition des projets sélectionnés au salon ARCHITECT@WORK Paris des 9 & 10/10/2014	Organisation du salon	08/10/2014
8	Présentation des dossiers par les auteurs au cours du salon	Duo architecte/industriel	09/10/2014 10/10/2014
9	Proclamation des résultats	Inauguration du salon ARCHITECT@WORK	09/10/2014
10	Campagne de communication sur les résultats	Organisation du salon et Unsa Ile-de-France	A partir 13/10/2014

6

### Engagement

En signant le présent dossier de candidature, le Duo Architecte/Industriel accepte, sans réserve, les conditions décrites ci-avant du Prix Duo@Work.

Les responsables signent le présent document, en paraphant les pages de 1 à 5 et en signant la page 6, en faisant précéder la signature de la mention « *lu et approuvé, bon pour communication* », et en ajouter le tampon officiel de chaque société.

Architecte

Industriel

